



VIE COMMUNALE

Retour sur l'inauguration de nos salles des fêtes communales: salle Lancellier (en haut) et salle des mûriers (en bas) le 21 octobre 2021



Les personnalités politiques présentes: Christelle Grangeot (conseillère départementale), Sylvie Dézarnaud (Présidente de la CC EBER), Christian Nucci (Conseiller Départemental honoraire), Yannick Neuder (Vice-président de la Région), M. le Sous-préfet de Vienne.

M. le Maire leur a fait visiter nos deux salles avant de procéder à l'inauguration de la salle Lancellier.



De nombreux habitants ont répondu présent à l'invitation. L'entrée dans la salle était soumise au contrôle du passe sanitaire et au respect des gestes barrière.

L'esprit chaleureux et convivial des rencontres pisillardes était bien présent et ce fut un beau moment de retrouvailles, d'échanges, en toute simplicité.

A très bientôt dans nos belles salles communales pour de nouveaux moments de partage!





VIE COMMUNALE

Cérémonie du 11 novembre



En plus d'être le jour anniversaire de la signature de l'armistice de 1918 et de "commémoration de la victoire et de la paix", la loi du 28 février 2012 étend l'hommage à tous les "morts pour la France" des conflits anciens ou actuels.

Tous les morts pour la France qu'ils soient civils ou militaires sont désormais honorés le 11 novembre. Ce texte permet de rendre hommage à tous ceux qui ont péri au cours d'opérations extérieures (OPEX).



Le 11 novembre dernier, ce devoir de mémoire était accompli avec beaucoup d'émotions à Pisieu. Au côté du maire et de son équipe municipale, des jeunes pisillards étaient présents et ont participé très dignement à cet hommage citoyen.

Notre porte-drapeau, Maurice Robin, ancien combattant d'Algérie, était également fidèle au poste.

Prochaine cérémonie commémorative le 08 mai (armistice de 1945). Nous espérons y voir encore plus de participants pour témoigner de notre reconnaissance envers nos héros et de notre engagement pour les valeurs républicaines et démocratiques.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Il est encore temps de s'inscrire sur les listes électorales pour les scrutins présidentiel et législatif d'avril et juin 2022.

La date limite des inscriptions sur les listes électorales est fixée au vendredi 4 mars 2022 pour la présidentielle des dimanches 10 et 24 avril 2022 et au vendredi 6 mai 2022 pour les législatives des dimanches 12 et 19 juin 2022.

Pour voter, il faut être français, avoir au moins 18 ans, jouir de ses droits civils et politiques, être inscrit sur les listes électorales. La demande peut être effectuée en ligne sur service-public.fr (avant le 02 mars pour le délai de traitement de la demande) ou directement en mairie.

Retour de CONCORDIA pour un « chantier Jeunes »

Les municipalités de Pisieu et Revel-Tourdan se sont accordées pour renouveler l'accueil de jeunes pour effectuer un chantier commun, via l'association Concordia.

L'association Concordia organise chaque année plus de 100 chantiers internationaux de bénévoles en France.

Au-delà d'une réalisation technique de qualité (restauration de patrimoine, protection de l'environnement, action socioculturelle et artistique), le chantier est l'occasion unique de rencontres et d'échanges entre les habitants et des bénévoles internationaux. Outil de développement local, il permet en simultané de découvrir d'autres cultures et est pour les jeunes, un exemple concret de mobilité internationale.

Les projets sont co-construits, en fonction des ressources et des besoins d'un territoire dans une dimension européenne voire internationale. Ces projets sont accessibles à toutes et tous.

En effet, l'association Concordia a pour objectif depuis 69 ans :

- ♦ De contribuer à l'animation de la vie sociale par la participation de volontaires et bénévoles à la réalisation de projets d'intérêt collectif,
- ♦ De favoriser par les échanges internationaux la connaissance, la compréhension mutuelle et la paix,
- ♦ De promouvoir un projet éducatif pour une citoyenneté active visant une société démocratique, solidaire et participative.

A Pisieu, le chantier commun avec Revel-Tourdan est de créer un itinéraire de randonnée au travers des bois dits « de Revel » situé sur nos deux territoires, entre le bassin de rétention (hameau des Jaillières) et l'étang Barbarin. Ce chantier en pleine nature durera quinze jours. Le camp de base des jeunes sera situé dans les jardins de la Mairie.

Nous aurons l'occasion de vous préciser l'organisation. Nous sommes déjà très heureux à l'idée d'accueillir ces jeunes volontaires venant de divers horizons.

VIE COMMUNALE

Une première validée pour le CCAS: la vente de paëlla fut un succès!



C'est avec un beau soleil et un temps frais et sec que les membres du CCAS ont pu préparer et vendre les barquettes de paëlla cuisinée le matin même.

Victime de son succès, la quantité n'était pas suffisante face à la forte demande. Les bénévoles ont pris note et s'engagent à gonfler les proportions pour la prochaine édition.

Des hommes aux fourneaux!

Repas des Aînés du CCAS

Le 11 décembre dernier, nos habitants de plus de 65 ans ont pu se réunir autour d'un bon repas de Noël pour le traditionnel repas des Aînés offert par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et préparé par l'Auberge de Pisieu.

Le service était assuré par les membres bénévoles du CCAS. Un animateur et son musicien étaient présents pour égayer ce moment de retrouvailles.

L'ambiance était conviviale et chaleureuse bien que chacun soit vigilant aux gestes barrière (passe sanitaire exigé, assis à table sans déplacement).

Merci à Toutes et tous pour votre bonne humeur et rendez-vous à l'année prochaine!

Un colis a été offert aux habitants de plus de 65 ans qui sont hospitalisés ou résidant en EHPAD.



VIE COMMUNALE

Retour sur les épisodes neigeux

Selon l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire est chargé d'assurer la sûreté du passage dans les rues, quais, places et les voies publiques.

Petite collectivité avec des petits moyens, nous devons adapter les interventions. Ce qui est d'ailleurs reconnu par la jurisprudence: les mesures prises par le maire en vue d'assurer le déneigement peuvent être modulées en fonction de l'importance et de la nature de la circulation publique sur les voies, ainsi que les fonctions de desserte de celles-ci. En d'autres termes, le maire peut légalement décider, à condition de respecter le principe d'égalité des citoyens devant les charges publiques, de ne pas procéder au déneigement de certaines portions de voies communales (CAA Nancy, 27 mai 1993, n° 92NC00602).

A Pisieu, avec 540 habitants, nous dénombrons 40 kms de voirie et un seul agent technique. La commune a passé une convention avec un agriculteur pour passer la « lame de raclage » et avec un autre pour s'occuper du salage des côtes et des intersections.

Il nous semble donc compréhensible que les interventions soient priorisées. Voici le protocole habituel:

sont déneigées en priorité les voies desservant les habitations de personnes ayant des soins médicaux quotidiens, ensuite les voies utilisées par les bus scolaires puis l'ensemble des voies selon les disponibilités du tracteur équipé.



Donc, il peut arriver que des voies ne soient dégagées qu'en cours de journée. Mais, cela ne peut être géré autrement, sauf coût supplémentaire pour la collectivité et donc pour ses habitants.

Le 28 novembre dernier, notre commune a d'ailleurs connu un épisode neigeux de faible intensité avec environ 10 cms de neige au sol. Nous remercions nos deux agriculteurs pour leur travail réalisé sur cette journée dominicale, avec le Maire qui s'occupait de dégager les arbres tombés (ou menaçant de tomber) sur les routes.

Travail d'équipe au Conseil Municipal



Les membres de la commission Voirie étaient se sont bien réchauffés pour combler les trous sur les chemins ruraux. Cette conviviale corvée qui a eu lieu en fin d'automne sera renouvelée au printemps pour finaliser le travail.

Autre moment sympathique de travail en équipe pour les membres du Conseil municipal de la commission Environnement: nettoyage des abords du bassin de rétention situé au bord de la route des Plaines, entre le hameau des Olivières et le hameau des Jaillières. Des plantations d'arbres fruitiers rustiques devraient bientôt suivre. Et, la mise en valeur de cette zone très favorable à la biodiversité est en cours de réflexion par les



élus.

Disparition de panneaux...

Durant l'automne, nous avons eu la surprise de voir disparaître certains panneaux à proximité du bourg: signalisation d'entrée d'agglomération et signalisation de limitation de vitesse. Disparition insolite...panneaux victimes d'un collectionneur impulsif?

Mais, positivement, ils étaient usés et cela nous a permis de prévoir leur remplacement, en coopération avec le service Voirie de la Communauté de Communes EBER.

De plus, les entrées et sorties d'agglomération vont prochainement faire l'objet d'un arrêté municipal pour revoir (sans grand changement avec l'actuel) et formaliser leur implantation. Rappelons que le panneau d'entrée d'agglomération, en plus de sa valeur de localisation de cette limite, est porteur d'une réglementation de circulation imposant aux usagers de rouler à 50 km/h en traversée d'agglomération. Son implantation est donc importante.

VIE COMMUNALE

ACHAT D'ÉNERGIES / Conseils pour choisir vos fournisseurs d'électricité

Communication du TE38 (Syndicat mixte organisant les services publics de distribution d'électricité et de gaz en Isère)

Vos factures d'énergies représentent une part importante de votre budget ? Vous êtes démarché par des fournisseurs pour souscrire une nouvelle offre ? Vous ne savez pas quoi faire ?

En tant que particulier, vous pouvez encore bénéficier des tarifs réglementés de vente, régulés par les pouvoirs publics. Seuls les opérateurs historiques sont autorisés à les commercialiser (principalement EDF pour l'électricité et ENGIE pour le gaz naturel).

Depuis 2007, vous avez toutefois la possibilité de renoncer à tout moment à ce droit et de souscrire une offre de marché avec votre fournisseur historique ou un fournisseur alternatif. Les prix sont alors fixés librement par ces derniers.

Néanmoins, une fois en offre de marché, vous conservez la possibilité de revenir en tarifs réglementés de vente. Toutefois, soyez vigilant, la résiliation de votre contrat en offre de marché peut entraîner des frais.

Pour savoir si vous êtes en tarif réglementé de vente, il vous suffit de prendre vos dernières factures d'énergies. En électricité, les tarifs réglementés de vente sont communément appelés dans votre contrat « tarif bleu ».

Les fournisseurs d'énergies démarchent régulièrement les particuliers pour qu'ils souscrivent une offre de marché. Vous restez libre d'examiner leur proposition et d'y souscrire si vous considérez qu'elles sont plus favorables qu'un abonnement aux tarifs réglementés.

Prenez toutefois le temps d'étudier la proposition qui vous est faite et surtout de bien la comparer avec d'autres offres proposées par des fournisseurs ainsi qu'avec celle des tarifs réglementés de vente. Cette étape est complexe, car elle nécessite de rester vigilant à comparer des choses comparables :

- > Offre incluant l'abonnement, la consommation et les 4 taxes (TCFE, CTA, CSPE et TVA) ?
- > Prix fixe ou variable et selon quel indice ?
- > Période d'engagement et pénalité éventuelle de résiliation ?
- > Qualité du service clientèle ?

Pour vous aider, vous pouvez consulter le site indépendant du médiateur national de l'énergie qui vous donne accès à un comparateur d'offres : <https://www.energie-info.fr/>

Restez vigilant face au démarchage ! Depuis la fin des confinements, le démarchage téléphonique, mais aussi à domicile a repris de plus belle. Certaines pratiques sont douteuses, voire frauduleuses : discours difficilement compréhensible, démarcheur qui ne se présente pas ou se fait passer pour « votre » conseiller énergie, votre fournisseur actuel ou même votre distributeur, signature d'un bon de passage alors qu'il s'agit d'un contrat, demande d'informations personnelles ...

Voici quelques conseils pour vous aider :

- Demandez la carte professionnelle du démarcheur et demandez-lui pour qui il travaille exactement, notez son nom et son numéro de téléphone au cas où ;
- Ne signez aucun document, ne fournissez aucun RIB et ne payez rien le jour même ; organisatrice des services publics de distribution d'électricité et de gaz en Isère
- Ne lui donnez pas une de vos factures d'énergies ;
- Ne communiquez pas votre numéro de compteur,
- Ne cédez pas à la pression de « l'offre valable uniquement aujourd'hui »,
- Méfiez-vous du motif de la visite (sondage, étude ...)

Si vous êtes intéressé, ne signez rien dans la précipitation, dites au démarcheur que vous allez réfléchir sur le devis qu'il a établi.

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES

Les travaux d'enfouissement du réseau électrique se poursuivent et devraient être terminés d'ici le 2ème semestre 2022. L'entreprise prestataire d'Enedis, POTAIN, intervient notamment entre la route de Pommier-de-Beaurepaire, le chemin des Rivaux, du Bourret, de l'Etang et le centre Bourg.

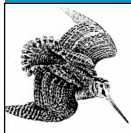
Les lignes téléphoniques à proximité de la salle des Fêtes vont également être enfouies en même temps afin de limiter les coûts et d'éviter des ouvertures de tranchées en doublon.

Nous vous remercions de bien respecter les restrictions et déviations de circulation afin de permettre la bonne réalisation des travaux dans des conditions de sécurité optimale.

Et merci pour votre patience durant la durée des travaux qui sont réalisés pour notre intérêt public.



VIE ASSOCIATIVE



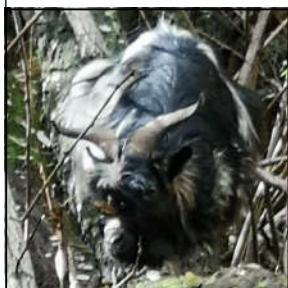
ACCA « La Bécasse de Pisieu »

Rencontre insolite avec le petit bouc qui a repris sa liberté...

Voilà plus d'un an que nous avons remarqué la présence de cet animal dans un coin reculé de notre forêt pisillarde.

Il a été repéré lors d'une battue au chevreuil au début de la saison de chasse dernière, avant l'épisode de la COVID d'octobre dernier.

Les chiens de notre traqueur se sont trouvés bien dépourvus devant son mode de défense : loin bien sûr d'affronter les beagles, le malin caprin s'est réfugié en équilibre sur le tronc d'un chêne abattu par une tempête et calé au travers d'une combe. Tapi et bien en sécurité sur son tronc à peine aussi large que lui, à 3 mètres de haut, il s'est même permis de toiser les intrus...



Actuellement, au début des battues au grand gibier sur ce secteur, la consigne de le laisser en paix termine toujours la liste des recommandations sécuritaires...

Moi-même, chasseur de bécasses, je lui rends régulièrement visite, sans le déranger, sachant qu'il est averti par les grelots de mes setters. D'ailleurs, elles ne semblent même pas le remarquer, immobile sur son perchoir.

Ce petit Bouc a-t-il été abandonné à la lisière de cette forêt ? A-t-il pris lui même sa liberté en s'é-

chappant d'un enclos trop étroit ?

Peu importe puisqu'il a trouvé un cadre idéal qui lui offre le couvert et un gîte... très aérien !

Souhaitons que le loup ne soit pas plus acrobate que lui et daigne l'épargner, contrairement à la chèvre de Monsieur Seguin !



La saison cynégétique 2021/2022 tire à sa fin sur un bilan mitigé en ce qui concerne le lièvre (deux demi-journées de chasse) et le chevreuil pour lequel le plan de chasse n'est pas réalisé : leur prélèvement a été suspendu pour préserver une souche reproductrice suffisante. La société de chasse a joué son rôle de régulation en ce qui concerne les sangliers avec 9 bêtes prélevées.

L'organisation de la matinée gourmande prévue le dimanche 6 février reste suspendue aux conditions sanitaires de cette période. Le concours de belote coïncée de l'après-midi est de toute façon annulé.

Mais le rôle de l'ACCA ne s'arrête pas à cela. Les chasseurs sont présents toute l'année sur le terrain pour son aménagement (en complément de celui des agriculteurs, jardiniers des paysages), le recensement et la surveillance sanitaire de la faune...

Aussi, dans le cadre de cet investissement, nous vous proposons de faire connaissance avec deux piliers de la logistique de l'ACCA :

Gérard EFFANTIN et Robert NEMOZ.

Nous aurions pu les mettre en scène en choisissant une des nombreuses photos d'eux, au travail : en cuisine, au dépeçage, au traitement des produits de la matinée gourmande, à la fabrication d'étagères pour le local, sur le terrain, une tronçonneuse en main... Mais l'humour et l'amitié restant leur priorité, nous avons sélectionné ce "selfie" des deux compères tellement complices, adeptes de la bonne humeur et de la convivialité.

Sachant bien évidemment, que si nous citons ces deux-là, nous n'oublions pas tous les autres adhérents bénévoles sans qui notre association ne serait pas ce qu'elle est !

Bonne année et que chacun se protège et prenne soin des autres...

